



Après la 3eme

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE


- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Année 2020-2021

Les étapes d'orientation en 3^{ème}

- 
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires en ligne sur Scolarité services
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
 - **Au conseil de classe du 1^{er} semestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis scolarité téléservices.
 - **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur scolarité téléservices.
 - **Au conseil de classe du 2^{ème} semestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

**NOTICE EXPLICATIVE
pour l'orientation des élèves à l'issue de
la CLASSE DE TROISIÈME
à destination des représentants légaux**

Votre enfant est actuellement en classe de 3^e. Cette classe représente une étape importante pour la poursuite de sa scolarité.

Toutes les informations qui suivent ainsi que les coordonnées des établissements sont présentées en détail dans le guide ONISEP "après la 3^e" distribué prochainement à chaque élève et téléchargeable sur le site www.onisep.fr

Votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **2 voies d'orientation** possibles :

▪ La voie professionnelle :

• **1^{re} année de CAP**

ou

• **2^{de} professionnelle**

Ces niveaux de formation peuvent se préparer :

- sous statut d'élève en lycée professionnel avec des stages en entreprise,
- en apprentissage dans un centre de formation d'apprenti (CFA) ou dans une unité de formation en apprentissage (UFA) alternant des périodes en entreprise. Dans ce cadre, vous devez effectuer les démarches pour signer un contrat de travail avec un employeur.

 Pour certaines formations, des modalités particulières d'admission sont prévues. Renseignez-vous auprès de votre établissement.

▪ La voie générale et technologique :

▪ **2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique**

Des enseignements optionnels sont proposés aux élèves. Ils sont choisis au moment de l'inscription dans l'établissement d'accueil.

Afin de préparer l'orientation de votre enfant vous pouvez prendre l'attache du **psychologue de l'éducation nationale** (Psy-EN) dans son établissement.

Le **professeur principal** et l'**équipe éducative** vous accompagnent tout au long de cette procédure d'orientation afin de recueillir les demandes de poursuite d'études de votre enfant.

L'établissement se tient à votre disposition pour répondre à votre demande et vous conseiller au mieux dans cette démarche.

Vous pouvez formaliser et suivre vos demandes par l'intermédiaire du Téléservice-Orientation.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous rapprocher de l'établissement de votre enfant.

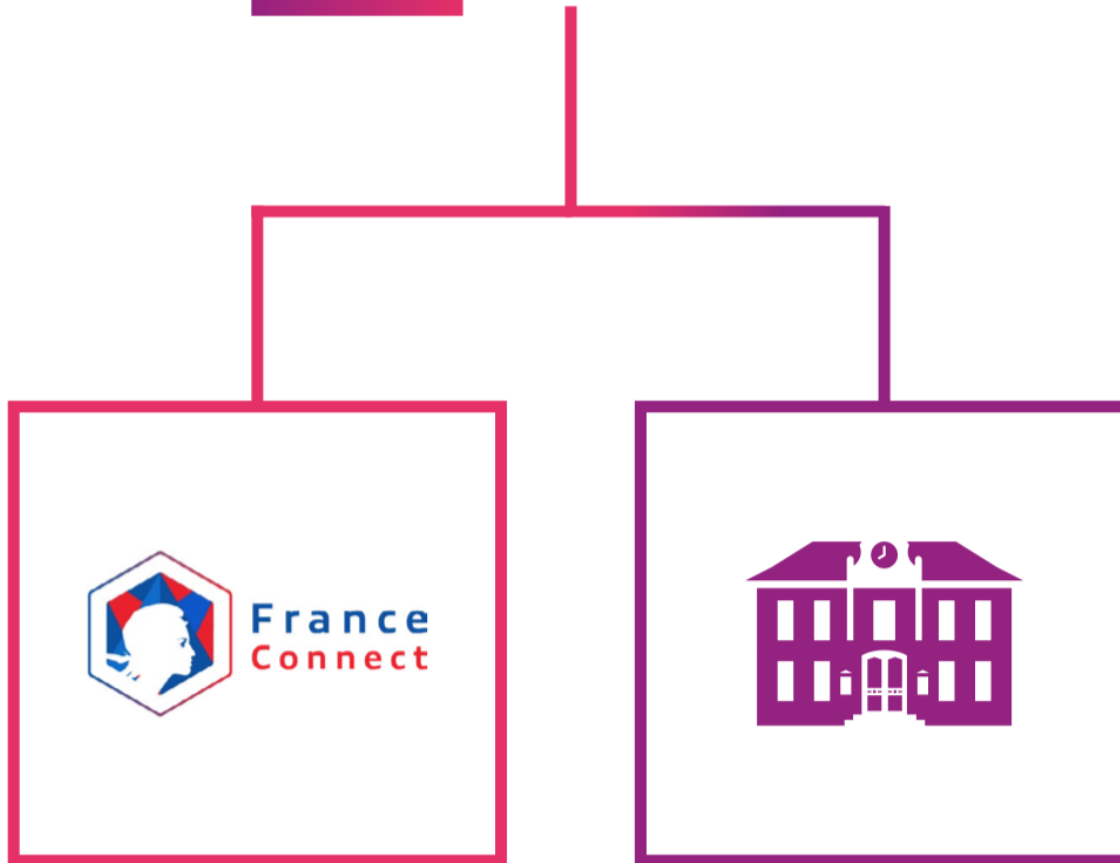
Cas particuliers :

Le redoublement exceptionnel : c'est une décision administrative qui ne fait pas partie de la procédure d'orientation. Le redoublement intervient lorsque les difficultés d'apprentissage persistent et sont trop importantes malgré les mesures pédagogiques mises en place pour y pallier. De manière exceptionnelle, le chef d'établissement peut décider le redoublement sur proposition du conseil de classe.

Le maintien : vous pouvez demander de droit, pour la durée d'une seule année scolaire, le maintien de votre enfant dans sa classe d'origine si à l'issue de la procédure d'orientation, vous êtes en désaccord sur la voie et/ou la spécialité demandée.

2

possibilités s'offrent
à vous pour accéder
à Scolarité services



Se connecter avec
FranceConnect
(page 3)

Se connecter avec
le compte de l'Éducation nationale
(ATEN) fourni par
l'établissement scolaire
(page 7)

Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

vous mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ? →

mot de passe oublié ? →

Je me connecte avec FranceConnect

 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne, **dont Scolarité services**, en utilisant votre compte :

- **Impots.gouv.fr** (déclaration d'impôts en ligne),
- **Ameli.fr** (compte en ligne de la sécurité sociale),
- **identité numérique** (La Poste)
- **Mobile Connect et moi** (identité numérique mobile).
- **msa.fr** (compte msa.fr)

Le + pour votre demande de bourse de collège ou de lycée : vos informations fiscales transmises à l'établissement sont plus précises. Aucun document complémentaire n'est donc à fournir !

Pour ce faire, vous devez posséder un compte en ligne sur l'un des trois sites mentionnés ci-dessus.



CONSEILS :

- **Si vous faites votre déclaration de revenus en ligne, choisissez **impots.gouv.fr** :**
utilisez votre numéro fiscal
et le mot de passe lié à ce compte.
- **Si vous avez un compte en ligne pour votre sécurité sociale, choisissez **ameli.fr** :**
utilisez votre numéro de sécurité sociale
et le mot de passe lié à ce compte.
- **Si vous avez une identité numérique LaPoste, choisissez **idn.laposte.fr** :**
utilisez votre adresse de messagerie LaPoste
et le mot de passe lié à ce compte.

II. Se connecter avec le compte de l'Éducation Nationale (ATEN)

Vous avez aussi la possibilité de vous connecter avec votre compte Éducation nationale.

L'établissement vous a transmis les informations nécessaires à votre connexion (adresse de connexion, identifiant et mot de passe) par courrier ou voie électronique.

L'adresse internet pour accéder à Scolarité services est **indiquée sur votre courrier ou dans votre mail**. Elle commence par : **https://teleservices.ac-*******

Exemple de document transmis par l'établissement scolaire.

Pour y accéder, allez à l'adresse suivante :
[https://teleservices.ac-***](https://teleservices.ac-*****)**

Identifiez-vous avec le compte « Education nationale » qui vous a été attribué :

Identifiant : julia.vet
Mot de passe (provisoire) : DCBRJDXU

Vous vous connectez pour la première fois



IDENTIFICATION

Pour votre première connexion, vous allez avoir besoin du **document fourni par courrier ou voie électronique par l'établissement de votre enfant**, sur lequel sont indiquées les informations nécessaires à la connexion.

Si vous n'avez pas reçu ce document, faites-en la demande auprès de l'établissement scolaire.

Renseignez l'**identifiant** et le **mot de passe provisoire** indiqués sur le document fourni par l'établissement.

UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE

2^{DE}

En classe
de seconde,
**consolidation des
apprentissages
fondamentaux**

des heures dédiées
à l'accompagnement
et à l'orientation

des parcours
personnalisés

des programmes
approfondis

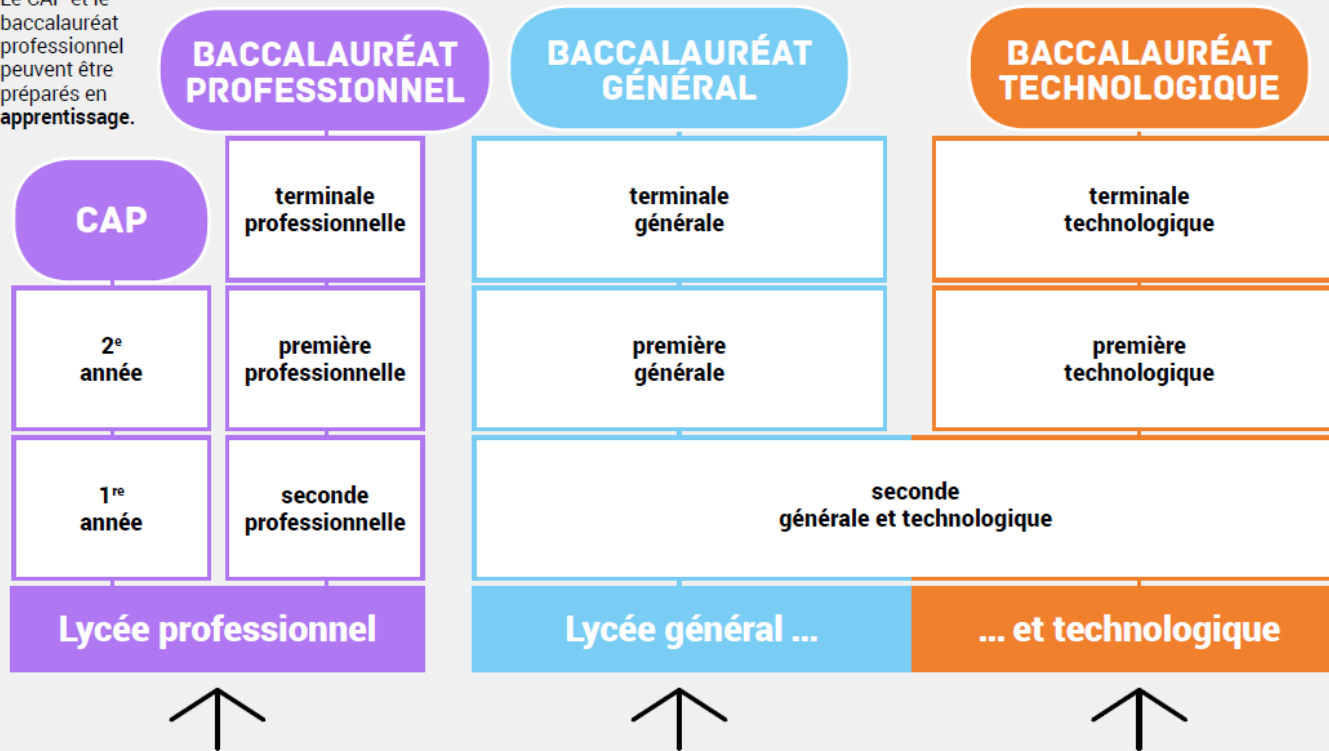
BAC

Un baccalauréat
**qui valorise
la régularité de
votre travail**

Pour une poursuite
d'études ou
une insertion
professionnelle
réussie

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

GRILLE HORAIRE

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Enseignement professionnel

Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)

Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)

Réalisation d'un chef d'œuvre

Prévention-santé-environnement

Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
	450 h	420 h	390 h	1 260 h

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
	360 h	336 h	299 h	995 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
	900 h	840 h	780 h	2 520 h

TOTAL DES HEURES**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines
----------------	----------------	------------	-------------------------

(a) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2520 h)

(b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en seconde.

(d) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- Français 4h
- Histoire – géographie 3h
- Langue vivante A et langue vivante B 5h30
- Sciences économiques et sociales 1h30
- Mathématiques 4h
- Physique – chimie 3h
- Sciences de la vie et de la Terre 1h30
- Education physique et sportive 2h
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie 1h30

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

LES NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS optionnels de la seconde générale et technologique

- Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent **choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires*** :

***Exception:** L'enseignement optionnel de LCA est cumulable

- **1 enseignement optionnel général au choix parmi :**

- Langues et cultures de l'Antiquité* (*latin ou grec*) : 3h
- Langue vivante C : 3h
- Arts : 3h
- EPS : 3h
- Arts du cirque : 6h

- **1 enseignement optionnel technologique au choix parmi :**

- Management et gestion : 1h30
- Santé social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences de laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30
- Création et innovation technologiques : 1h30
- Création et culture – design Atelier artistique : 6h
- Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h

Le choix des enseignements optionnels ne prédestine pas à une orientation en voie générale ou technologique

LA VOIE GÉNÉRALE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie (4h)
- Histoire – géographie 3h
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B 4h30
- Education physique et sportive 2h
- Enseignement scientifique 2h

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité (4h)

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Focus : La filière STHR s'intègre dès la Seconde

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie 3h
- Histoire – géographie 1h30
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante) 4h
- Education physique et sportive
- Mathématiques 3h

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

- Sur la seconde générale et technologique :

<http://www.secondes-premieres2020-2021.fr>

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro